



LA LOCATION D'UN VÉLO

Les locations de vélos s'effectuent à **LA MAISON DU VÉLO**. Pour la réalisation d'un contrat, les documents à fournir sont : une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une caution du montant correspondant au vélo loué, une pièce justificative pour l'accès au tarif réduit le cas échéant. Un exemplaire du contrat vous est remis, et les conditions générales d'utilisation sont tenues à votre disposition.

Un état des lieux du vélo, ainsi que les réglages nécessaires sont réalisés avant toute location.

L'ACCÈS AUX ABRIS À VÉLOS

Pour la mise à disposition d'un badge d'accès aux abris à vélos sécurisés, un formulaire d'inscription est à compléter et à déposer à **LA MAISON DU VÉLO**.



Quelques conseils pour bien circuler !

- Avant de circuler, je vérifie le bon état du vélo.
- Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conducteur ou passager (décret N°2016-1800 du 21 décembre 2016)
- Je respecte le code de la route (les feux, les stops, les cédez-le-passage).
- Je ne dépasse pas les véhicules par la droite et je ne zigzague pas entre eux.
- Je ne roule pas sur les trottoirs⁽¹⁾.
- Je roule à 1 mètre des trottoirs et des voitures en stationnement et je garde une distance raisonnable avec le véhicule qui me précède.
- Je roule au pas dans les zones piétonnes autorisées pour ne pas gêner les piétons.
- Je signale avec mon bras mes changements de direction.
- Je m'assure que mon éclairage fonctionne.
- Pour être visible la nuit, je porte des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants.
- Arrivé à destination, j'attache mon vélo à un point fixe avec l'antivol.

(1) Sauf espaces partagés prévus à cet effet.

LA MAISON DU VÉLO

2 Rue Danièle Casanova
28000 Chartres - 02.37.32.83.51
Du mardi au samedi - 9h30/12h30 et 14h/18h
maisonduvelo@filibus.fr



CHARTRES MÉTROPOLE
FACILITE VOS DÉPLACEMENTS

Filibus.fr / rubrique La Maison du Vélo



Tous en selle !



**CIRCULEZ
À VÉLO POUR
8€/mois !**

*Pour la location annuelle d'un vélo de ville

filibus

DES VÉLOS POUR TOUS !



Tous en selle !

À CHACUN SON VÉLO

Classiques, électriques, enfants...

LA MAISON DU VÉLO propose un service de location de vélos, avec ou sans assistance électrique. Ces locations peuvent être de courte ou de longue durée.

Ce service de location s'accompagne des prestations suivantes : entretien/réparations et informations touristiques.

LA MAISON DU VÉLO vous donne accès aux abris à vélos sécurisés (Chartres, St Prest, La Taye).



zéro émission

TARIFS

au 1^{er} septembre 2017

LOCATION

VÉLO DE VILLE ET VTC

	Tarif plein	Tarif réduit
1 jour (24h)	6€	4€
1 semaine	17€	12€
1 mois	35€	25€
1 an	95€	65€

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

	Tarif plein	Tarif réduit
1 jour (24h)	12€	9€
1 semaine	35€	25€
1 mois	70€	50€
6 mois*	100€	70€

* Location de 6 mois non renouvelable et dans la limite d'un vélo par foyer.

VÉLO ENFANT

	Tarif plein
1 jour (24h)	4€
1 semaine	12€
1 mois	25€
1 an	65€

SIÈGE ENFANT POUR VÉLO

	Tarif plein
1 jour (24h)	1€
1 semaine	3€
1 mois	5€
1 an	10€

Pour les déplacements domicile-travail, prise en charge possible de 50% par votre employeur. Renseignez-vous !

SERVICES

ABRIS VÉLOS

	Caution
Badge d'accès	15€

L'accès aux abris à vélos est valable un an et peut être renouvelé gratuitement. La caution sera encaissée en cas de non restitution, dégradation, perte ou vol du badge.

RÉPARATIONS

	Tarif plein
Forfait main d'œuvre	30€/heure

Le montant des pièces est facturé en supplément et est disponible sur demande.

DÉPÔT DE GARANTIE

DÉPÔT DE GARANTIE (caution)

Vélo de ville et VTC	200€
Vélo à assistance électrique	700€
Vélo enfant	110€

Les dépôts de garantie ne sont encaissés qu'en cas de non-respect des conditions générales d'utilisation (non restitution du vélo dans les 24h, perte ou vol du vélo, dégradations...)

- Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles.
- Le vélo est sous l'entière responsabilité du contractant durant la période de location. Il est conseillé de souscrire une assurance individuelle.
- Vélo à assistance électrique : la limite est d'une location de VAE longue durée par famille. La location de 6 mois est non renouvelable, une inscription sur liste d'attente est possible à l'issue du contrat.
- Le nombre de vélos loués sur une durée supérieure à 1 mois est limité à 4 par foyer, personne physique ou personne morale, dont un vélo à assistance électrique.
- Pendant la période de location, un entretien obligatoire gratuit est effectué tous les 3 mois.
- **CONDITIONS D'ACCÈS TARIF RÉDUIT** (sur présentation d'un justificatif) :
 - Moins de 28 ans et 65 ans et plus
 - Abonnés du réseau Filibus
 - Groupe (à partir de 5 vélos loués ensemble valable uniquement pour une location jour et semaine)
 - Demandeurs d'emploi